

Rapport développement qualité

SPOS 2007-2008

Lycée Technique pour Professions de Santé

1.) Vérification de l'objectif annuel

a.) Objectif

Dans une optique de développement durable du service et en prenant en considération la demande d'aide individuelle croissante et les problématiques similaires amenées par les élèves, la priorité sera donné au travail communautaire, c'est-à-dire à des mesures globales œuvrant pour un climat scolaire sain.

b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Voir point 3 Conclusions générales ; page 19 du présent document.

c.) Conclusions et conséquences pour l'année prochaine

Voir point 3 Conclusions générales ; page 19 du présent document.

2.) Description et évaluation des principaux axes de travail

2.1.) Aide et conseil aux élèves

2.1.1.) Les consultations (consultation d'orientation exclues)

2.1.1. a.) Objectif

Les élèves du LTPS se sont vus offrir, sur propre demande ou sur demande d'un tiers (enseignants, parents), le type de consultation SPOS adapté à leur besoin.

2.1.1.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Les données caractéristiques des demandeurs, des types de demande et de la problématique traitée ont été recueillies par la même méthode implémentée l'année précédente, mais de manière un peu moins systématique dû à un changement d'outil et de personnel.

Le SPOS a répondu à toutes demandes de consultations qui lui ont été adressées par les élèves eux-mêmes, mais n'a pas toujours pu donner suite à celles émanant de tiers. En effet, le mode de communication et de coopération avec les enseignants n'est pas suffisamment développé (p.ex. : manque de temps pour entretien d'exploration avec tiers demandeur, manque de relation de confiance entre corps enseignants et intervenants SPOS changeant).

Même si tous les élèves demandeurs ont bénéficié d'une aide, l'équipe doute que celle-ci ait toujours été adaptée aux besoins du jeune et ceci pour diverses raisons : effectif SPOS insuffisant, manque de temps (situation géographique du LTPS, programmes scolaires chargés), résistances individuelles et institutionnelles, etc.

STATISTIQUES Consultations

Septembre 2007- Juillet 2008

Menées par	Assistante sociale **	Professeurs orienteurs	Psychologues dipl.*	Nombre total
Type de consultation				
Consultation scolaire (méthode de travail, bilan) et éducatives	Données non disponibles			
Nombre de cas d'élèves vus	18		14	32
Nombre de RDV	24		48	72
Consultation psychologique				
Nombre de cas d'élèves vus	9		88	97
Nombre de RDV	45		464	509
Consultation sociale				
Nombre de cas d'élèves vus	77		26	103
Nombre de RDV	397		40	437
Nombre total de cas	104		128	232
Nombre total de RDV	466		552	1018

* 2 psychologues pour 55h/semaine, excepté pendant 5 mois 3 psychologues pour 95h/semaine

** L'assistante sociale, en fonction 40 heures/semaine, se déplace dans chaque Centre. 8 des cas de consultations scolaire sont des dossiers du projet »Schüler hellefen Schüler »

Analyse détaillée des consultations réalisées par l'assistante sociale du SPOS:

Les classes cibles : la majorité des élèves reçus par l'assistante sociale sont dans l'ordre décroissant les élèves inscrits en X0AS, les 12SI et les X1AS.

Les demandeurs : les demandes de prise en charge émanent dans quasi la moitié des cas de la personne concernée, c'est-à-dire de l'élève elle ou lui-même (46%), dans un tiers des cas du ou de la régent/e de l'élève (29%) et dans 15% des cas de la direction.

Nombre de RDV par élève :

Les élèves en consultations psychologiques ou en suivi social acceptent en moyenne 5 rendez-vous.

Une huitaine d'élèves ont eu des consultations régulières de l'ordre de deux rendez-vous par mois, durant toute l'année scolaire 2007-2008. Les consultations sociales, s'adressent à des élèves en grande détresse sociale et se font en principe dans un rythme de deux consultations par semaine dans une période très courte pour évoluer vers une stabilisation et une amélioration de la situation sociale de l'élève, dans quelques cas vers un suivi régulier de l'assistante sociale ou vers la prise en charge par des psychologues du LTPS ou des services extérieurs.

Les principaux **motifs de consultation :** conflits familiaux, absence de ressources sociales suffisantes pour suivre les cours.

Le type d'aide apportée aux personnes :

Analyse de la situation psycho-sociale,
médiation,

soutien dans la résolution de conflits,

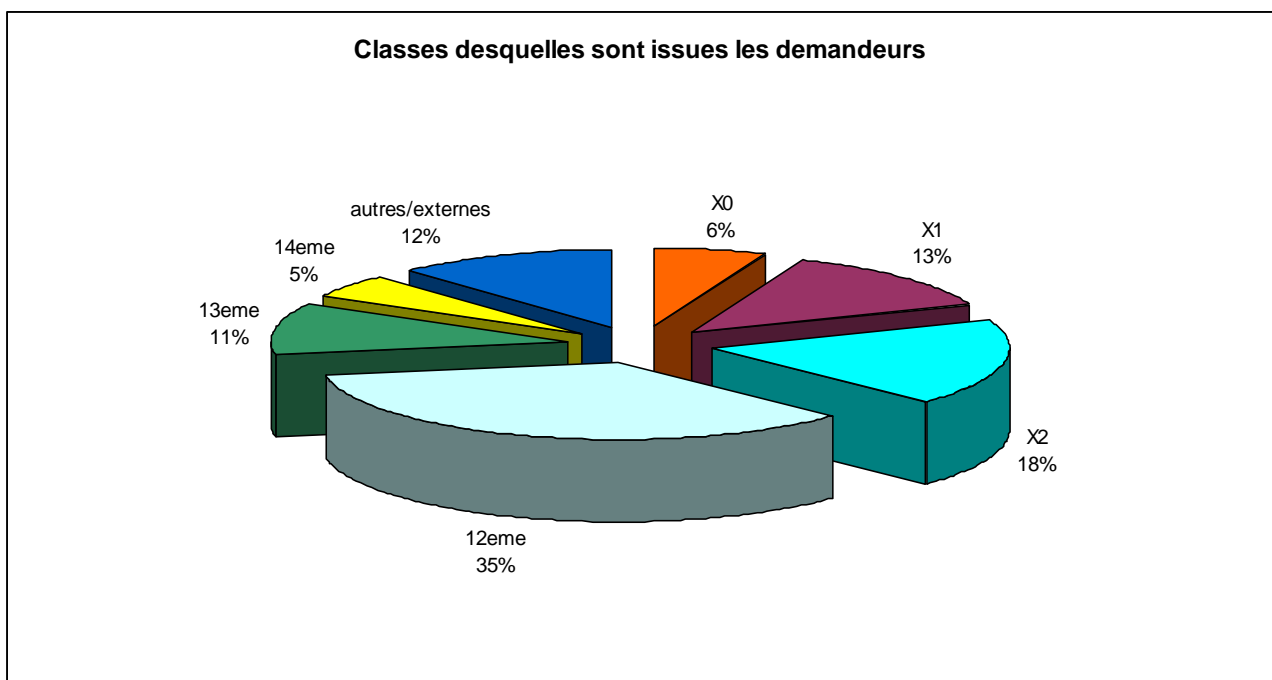
information et aide financière, administrative, matérielle, juridique

mise en contact avec le réseau psycho-social, accompagnement dans des démarches difficiles.

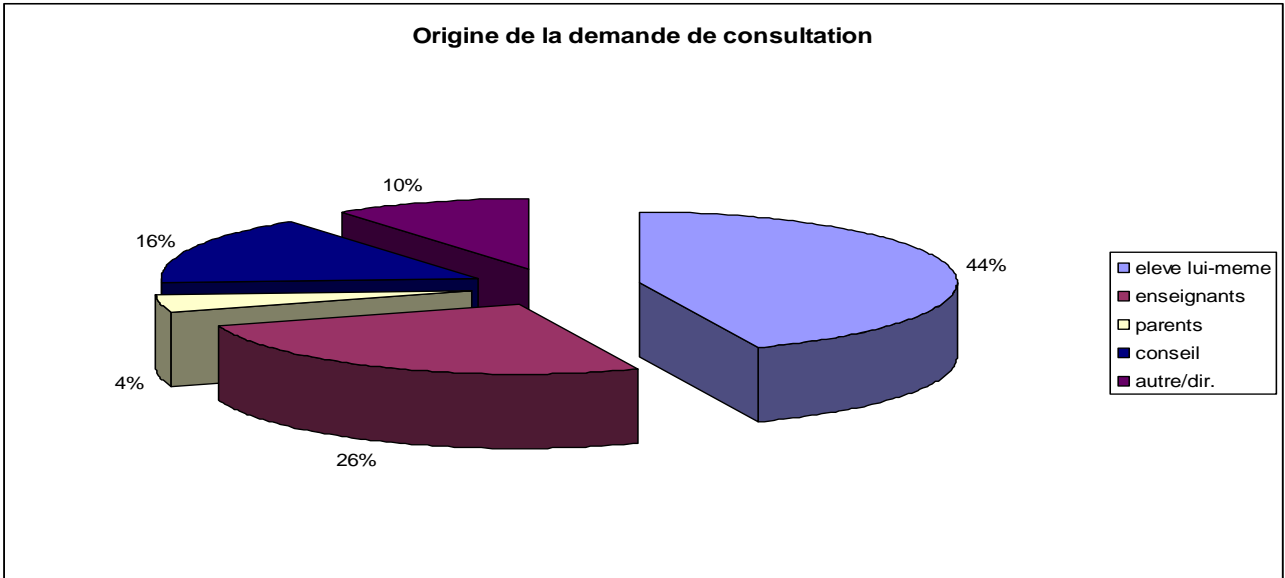
Analyse détaillée des consultations réalisées par les psychologues du SPOS:

L'échantillon sur lequel porte l'analyse qui suit est de N=83 élèves vus par deux psychologues, l'une sur l'année, l'autre sur 5 mois. L'échantillon est considéré représentatif de l'ensemble des consultations réalisées par les psychologues en 2007-2008, c.a.d. des 128 élèves vus en consultations psychologiques et des 103 élèves auxquels un service d'information et/ou d'orientation a été offert.

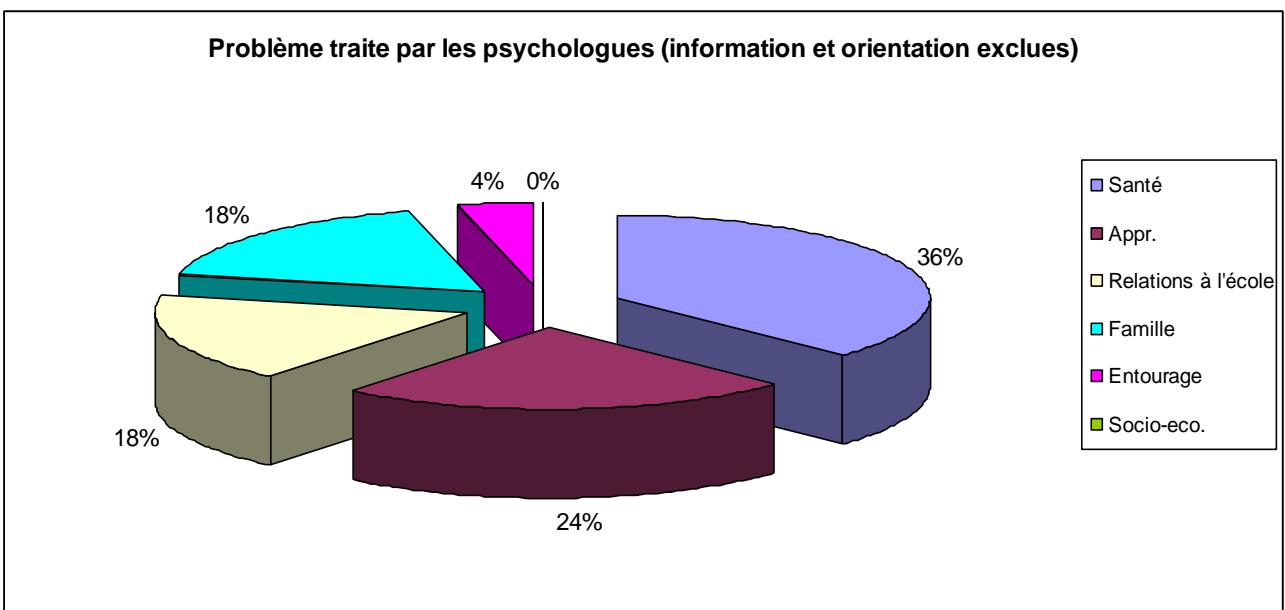
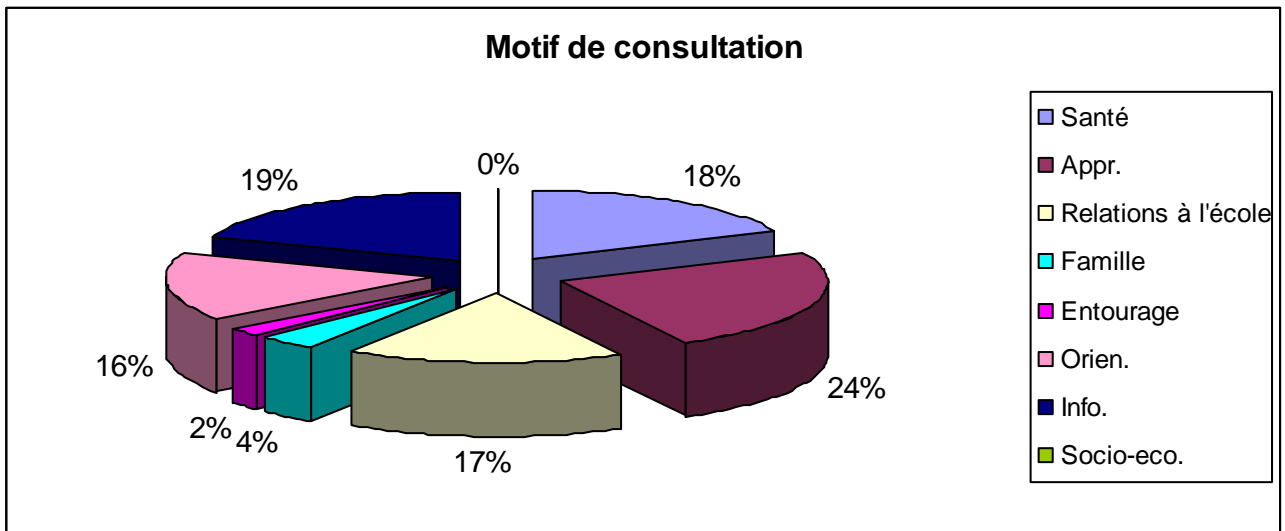
Les classes cibles:



Les demandeurs :



Le type d'aide apportée aux personnes :



Nombre de RDV par élève :

Type de consultation	Nombre moyen de RDV par eleve
Consultation scolaire	2.25
Consultation psychologique	5.2
Consultation sociales	4.2
Toutes consultations psycho-sociales confondues (info et orien <i>exclues</i>)	4.4
Toutes consultations confondues (info et orien <i>inclues</i> avec une moyenne de 1.3 RDV par eleve)	3.3

Pour resumer ; le travail de *consultation psychologique* ; l'on peut dire :

- Que plus d'un tiers des consultations (motif et problèmes au même degré) concernent des difficultés liées à l'école, plus précisément 24% à des problèmes d'apprentissage et 17/18% à des problèmes relationnels à l'école.
- Que la durée moyenne des suivis (tout type de consultations confondu) est en augmentation depuis 2005.
 - 2005-2006 : 2 rencontres par élève
 - 2006-2007 : 2,6 rencontres par élève
 - 2007-2008 : 3,3 rencontres par élève
- Que la grande majorité (35%) des personnes vues par les psychologues sont des 12^{ème} techniques (toute sections confondues)
- Que par contre, les élèves de la filière professionnelle consultent d'avantage en avançant dans leur formation (6% de X0, 13% de X1 et 18% de X2).
- Qu'un grand nombre de demandes « cachent » un problème de santé – au sens large- : uniquement 18% des demandes font explicitement référence a des questions de santé, alors que 36% des prises en charge ont pour objet principal un problème de santé.

2.1.1.c.) Conclusions et conséquences pour l'année suivante

Au total, 154 élèves (orientation incluse) sont passés par l'assistante sociale du LTPS au cours de l'année scolaire considérée.

Les demandes d'aide sociale (encore souvent relatives à des questions vitales) sont nombreuses et nécessitent une prise en charge intense de l'assistante sociale. Sachant de plus qu'une certaine priorisation du travail a dû être faite, l'assistante sociale a très largement participé à du travail d'orientation, et elle a donné des consultations de thérapie familiale systémique (elle est formée pour ce faire) ce qui ne relève pas de ses attributions, mais d'un manque d'effectifs.

Pour la transparence l'assistante sociale se donnera, en 2008-2009, les moyens de documenter les consultations spécifiques tels que les visites à domicile, les réunions de famille, les consultations avec des services tiers.

L'assistante sociale du SPOS souhaite à l'avenir développer la possible coopération avec les enseignants pour l'aide sociale, organiser des prises en charges globales de certaines difficultés des élèves en détresse sociale, telles que organiser des ateliers de compétences sociales.

Tendance en augmentation des suivis mixtes (aide sociale et aide psychologique). Motif de consultation sociale reste généralement pour des questions vitales (élèves sans logement). Les suivis sociaux deviennent plus élaborés et intensifs comparé aux années précédentes.

En ce qui concerne le contenu des demandes individuelles, l'on note que les vulnérabilités et fragilités psychologiques sont en augmentation.

Un échange systématique entre l'enseignante responsable de la remédiation en technique d'apprentissage et la psychologue (afin de traiter les problématiques psychologiques et d'apprentissage) n'a pu être maintenu par manque de disponibilités des deux côtés pour ce travail. Une réflexion sur la pertinence de cette coopération serait nécessaire.

Les conclusions de l'année précédente qui sont toujours d'actualité pour l'année prochaine : assurer la qualité des services offerts, par exemple en avançant dans la description du processus "consultation".

2.1.2) Les interventions psychologiques de groupes

2.1.2. a.) Objectif

Répondre aux demandes adressées au SPOS en respectant quelques standards définis suite aux expériences des dernières années. Documenter et évaluer au mieux ces nouvelles activités SPOS.

Avec l'expérience et une connaissance du terrain croissantes, l'équipe SPOS accorde une priorité à toutes les actions permettant de développer des dynamiques de groupe favorisant le bien-être de tous les acteurs scolaires. L'axe « communautaire » du travail SPOS est ainsi favorisé.

2.1.2. b.) Degré d'atteinte de l'objectif

La demande d'apprentissage de méthodes de remédiation au stress ayant été fréquemment adressée aux membres de l'équipe SPOS par des élèves (cfr : rubrique santé dans les statistiques des motifs de consultation), des professeurs et des parents, l'atelier antistress a été réorganisé et proposé aux élèves des quatre centres de formation en début d'année scolaire. Un certain nombre de séances a été tenu, cependant, l'évaluation de cette 3^{ème} année où des ateliers stress ont été offerts, a montré que cette offre était inadéquate pour diverses raisons : difficultés des plages horaires permettant de réunir un maximum de demandeurs, manque de personnel SPOS, attentes du public cible d'apprendre des techniques antistress ayant des effets rapides. Le SPOS a trouvé, en collaboration avec plusieurs enseignants, une alternative à ces ateliers afin de mieux répondre à la demande par rapport à la gestion du stress. La coopération avec un intervenant externe, expérimenté en sophrologie, est un des moyens que le SPOS s'est donné pour élaborer le projet-pilote « **Apprentissage de techniques visant le bien-être personnel** ». Ce nouveau projet permettrait de solutionner les trois obstacles susmentionnés du fait que les séances auront lieu durant les cours et seront tenues par un intervenant externe en collaboration avec les enseignants concernés.

En ce qui concerne l'objectif de **développer des dynamiques de groupe favorisant le bien-être de tous les acteurs scolaires**, les interventions ont été méthodologiquement mieux préparées et mises en œuvre que l'année précédente ; elles étaient donc -à première vue- plus ciblée et efficace, mais le travail de suivi et d'évaluation reste toujours à développer. Par ailleurs le nombre d'interventions étaient plus limité que l'année précédente.

Ateliers (septembre 2007 -juillet 2008)						
	Intitulé	Objectif de l'atelier	Nbre séances prévues	Nbre séances tenues	Classes concernées	Nbre de participants
1	Atelier "Anti-Stress" (SIELUX et CFESCH)	Aider les élèves à gérer leur stress	36/an (12/trim)	6 (3 au CFESCH et 3 pour le SIELUX)		10
2	Atelier "Lernen-Lernen"	Aider les élèves à modifier leurs méthodes d'apprentissages		Par profs-orienteurs		
3	Interventions dans les classes	Donner des moyens aux élèves d'agir sur le climat de leur classe.		3 2 2 3 ;1	X1 AS X2 AS 13 SL 2x 13 SI	

2.1.2. c.) Conclusions pour l'année prochaine

Le démarrage du projet-pilote « **Apprentissage de techniques visant le bien-être personnel** » est prévu pour la rentrée 2008 au CFESCH. Le SPOS se chargera de l'élaboration d'un outil d'évaluation ainsi que de la mise en œuvre de celui-ci durant l'année scolaire. De plus, le SPOS se concertera régulièrement avec les enseignants et la sophrologue qui tiendra les séances afin de pouvoir prendre en considération les impressions de la satisfaction de chaque participant, des effets et de l'utilité de ce projet. En fin d'année scolaire, les intervenants SPOS établiront un bilan sur base des données récoltées et détermineront, avec la direction et les enseignants, la suite à donner à ce projet (arrêt, élargissement aux trois autres CF, formation des enseignants en matière de sophrologie, intégration dans le curriculum, etc.).

Si l'on peut dire que les compétences du SPOS ont pu se développer en matière **d'interventions visant le bien-être des acteurs scolaires**, les processus appellent à être encore davantage formalisés et documentés, ce qui entre-autres faciliterait le travail de suivi et d'évaluation des ces actions. Par ailleurs, tous les aspects relatifs à la communication et concertation avec les enseignants et la direction sont à développer, que ce soit en amont de l'intervention, lors de la détection précoce des besoins, l'observation des faits et de la définition des objectifs psycho-pédagogiques, ou en aval lors du suivi du groupe suite à l'intervention.

2.1.3) Les conseils de classe

2.1.3. a.) Objectif

En plus des objectifs des années précédentes¹, le SPOS, selon la méthodologie qu'il s'est donnée alors, prend également note de l'évolution de tous les élèves dans le contexte scolaire pour faciliter par la suite leur éventuel suivi psycho-social.

2.1.3. b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Vu le nombre réduit de personnel, le SPOS a demandé et reçu l'accord de la direction, au 2^{ème} semestre de ne plus assister au CDC pour les classes ECE, ainsi que pour les spécialisations. A 98% du temps (98h sur 100h sur l'année)² un représentant du SPOS, si possible un/e psychologue ou l'assistante sociale, a été aux conseils de classe et l'outil standard pour tous les CF « remarques conseils de classe » a été généralement utilisé (tableaux complétés).

Or, des problèmes techniques renouvelés ainsi que le changement de personnel ont rendu l'utilisation de l'outil de plus en plus difficile. A partir du 3^{ème} trimestre une nouvelle version de l'outil a été créée. Une bonne cinquantaine d'heures ont dû être consacrées à ce travail jusqu'à la rentrée 2008-2009.

Le degré de participation du SPOS était variable d'un centre de formation à un autre. Les raisons de cet état de fait ne sont pas univoques pour les membres du SPOS. Des hypothèses concernant le climat ou encore la place accordée au SPOS par les équipes respectives sont émises.

Le texte du vademecum de 2006-2007 a été mis à jour.

¹ **Objectif 2005-2006** « En fin de chaque trimestre et de chaque semestre, le SPOS participe, ensemble avec les enseignants et la direction dans le cadre des conseils de classe, à la définition des mesures adaptées individuellement aux besoins de l'élève ayant des difficultés spécifiques. Il communique au corps enseignant les informations dont il dispose, qui sont utiles au travail pédagogique et qui ne relèvent pas du secret professionnel.

Objectif 2006-2007 : « Le SPOS- se donne une méthodologie adaptée pour communiquer pendant le conseil, les informations pertinentes concernant la situation des élèves connus par le service (tableaux conseil de classe rempli selon les règles définies ensemble; préparation du conseil avec les élèves suivis, concertation préalable systématique avec les professeurs-orienteurs ayant suivis des élèves, ...).

- le SPOS se concerte avec la direction pour formaliser les modalités de coopération SPOS-corps enseignant-direction lors des conseils de classe et les fait connaître à tous les professeurs du lycée. »

² En sachant qu'il s'agit ici des heures prévues et non des heures réellement prestées pour le travail des conseils de classes.

2.1.3. c.) Conclusions pour l'année prochaine

Les progrès réalisés l'année dernière n'ont plus pu être constatés cette année. Le nouvel outil (fichiers WORD au lieu de documents EXEL) devrait résoudre au moins les difficultés techniques et faciliter la prise de relève du travail par des nouveaux collègues. La question de la difficulté à prendre la parole et à intervenir plus activement dans la recherche de solutions pour des élèves en difficultés, la réflexion et la discussion sont à poursuivre en interne SPOS et aussi avec les autres collègues du LTPS.

De manière plus générale, l'on pourrait envisager l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet-pilote en matière de collaboration SPOS-équipes enseignantes avec un sous-thème *conseils de classe*.

2.1.4) Service Social communautaire

2.1.4. a.) Objectif

Donner aux élèves, au-delà du travail individuel, des moyens socio-pédagogiques pour optimiser leur chance de réussite scolaire.

2.1.4. b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Le SPOS a ainsi :

- initié un projet « Home » ayant pour objectif de créer un climat de solidarité entre les élèves passant la semaine au Home du LTPS.
- implémenté le projet ministériel « Appui » sous le nom de « Schüler hellefen Schüler »
- mis les élèves en contact avec les services offrant des cours de rattrapage
- soutenue l'initiative des élèves dans la création d'une « Schülerzeitung »
- accompagné le comité des élèves dans sa constitution et ses travaux.

2.1.4. c.) Conclusions pour l'année prochaine

Exceptée l'activité « Appui », il ne s'agit que d'initiations de projets et la poursuite et la consolidation de ces projets est prévue.

2.2.) Prévention

2.2.a.) L'objectif

Même objectif que les deux années précédentes : le LTPS et son SPOS définissent de manière générale un concept ou un objectif en matière de prévention. Quels élèves doivent être informés à quel sujet et selon quelles priorités? (Une fois ces critères posés, les activités qui y répondent peuvent être choisies et mises en place en conséquence.)

2.2.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Le SPOS met en œuvre régulièrement des actions pour promouvoir la santé physique et psychiques des élèves. En 2007-2008 ont eu lieu :

- Une exposition de la Aidsberodung (une semaine en novembre 2007 au siège)
- Une intervention de groupe : Education et conseil « Vie sexuelle et familiale » (une séance au 3^{ème} trimestre dans une classe de 13^{ème})
- Implémentation d'une collaboration avec les services régionaux de Médecine scolaire en matière de *détection des troubles alimentaires et autres problèmes de santé*.
- Elaboration du *projet supervision* en coopération avec le comité des parents d'élèves et la direction du LTPS (cfr. Point 2.5.1.b.)
- Elaboration du projet pilote « Apprentissage de techniques visant le bien-être personnel » (cfr. Point 2.1.2.c.)

2.2.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Certains projets sont de nature plus institutionnelle (construction de partenariats comme par exemple avec les services de la médecine scolaire) et sont en cours d'élaboration et donc à poursuivre.

Les projets ponctuels (telle l'exposition de cette année) ne sont pas dans la priorité SPOS pour des raisons de ressources humaines et de disponibilités temporelles. C'est ainsi que le SPOS ne s'engage pas non plus dans l'organisation d'actions comme Extra-Tour Sucht.

Le souhait d'élaborer un concept global de prévention en coopération et en concertation avec la direction reste toujours d'actualité. (Cfr. rapports des années précédentes)

2.3) l'Orientation

2.31.) Les consultations individuelles

2.3.1. a.) Objectif

Tous les élèves ont la possibilité d'évaluer leurs compétences, leurs intérêts et les pré-requis afin de prendre une décision réaliste concernant leur cursus scolaire et/ou leur choix professionnel.

Depuis cette année, le SPOS documente son travail d'orientation de manière à distinguer entre autres les élèves selon leur lycée d'appartenance.

2.3.1.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Consultations

Type de consultation	Menées par			Nombre total
	Assistante sociale	Professeurs orienteurs	Psychologues	
Orientation scolaire et professionnelle				
Nombre de cas d'élèves vus	50		74	124*
Nombre de RDV	61		103	164

*Dont 16 réorientations AS vues 1 fois

La nouvelle méthode de documentation permet approximativement de chiffrer le nombre d'élèves issus d'autres lycées que le LTPS à 25.

Voir aussi statistiques pages 4 et suivantes.

2.3.1.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

L'évaluation des compétences n'étant pas réalisée par le SPOS, il est d'autant plus précieux de pouvoir disposer des données scolaires formalisées en termes de compétences, comme cela se fait depuis la mise en œuvre du projet PRACLI. Etant donnée que ces évaluations sont un complément utile en matière d'orientation (et aussi de suivis psychologiques), le SPOS va plus systématiquement y avoir recours.

L'objectif de cette année n'a pas été adapté aux conclusions de l'année précédente. Il n'y a donc pas de projet en matière d'orientation pour une population cible (classe de X0 et de 12^{ème} technique par exemple) qui a été mis en œuvre. La conclusion qui s'impose encore une fois est de réduire les réorientations au niveau des 13èmes techniques. L'on pense par exemple à un travail de sensibilisation très ciblé pendant la campagne annuelle (dans les lycées préparant aux formations du LTPS) en abordant la question des vocations particulières pour les métiers d'aides ou encore à un travail d'orientation préventif avec nos élèves arrivant en 12^{ème} technique.

Poursuivre et préciser le travail de documentation entamé !

2.3.2.) Foire de l'étudiant

2.3.2. a.) Objectif

Même objectif que précédemment : les élèves concernés sont informés à temps de la manifestation « **Foire de l'Etudiant** », ils y sont préparés de manière à ce qu'ils puissent en tirer le plus grand bénéfice en matière d'orientation.

2.3.2.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

5 séances préparées, deux tenues avec 5 élèves informés et motivés à se rendre à la foire.

2.3.2.c.) Conclusions pour l'année prochaine

L'investissement temporel était trop important par rapport à la demande. Il est prévu par conséquent pour l'année prochaine d'adapter les modalités organisationnelles.

3.3.) Campagne de sensibilisation

2.3.3. a.) Objectif

Au cours de chaque année académique, les élèves des lycées luxembourgeois susceptibles de s'inscrire au LTPS l'année suivante, sont informés –par différents biais, au choix des lycées concernés- sur les formations dispensées au LTPS et sur les métiers auxquelles ces formations mènent. En 2007-2008, pour la première fois, si le SPOS est invité à se rendre sur place, il se fait accompagner d'élèves du LTPS pour assurer aussi une information de pairs à pairs.

Les lycées, toutes proportions gardées, desquels viennent la majorité des élèves pour le LTPS sont à contacter en priorité. Les organisateurs des lycées sont invités à présélectionner les élèves pouvant bénéficier des séances d'information. La méthode d'information lors des présentations (matériel didactique, style de la présentation), est discutée, uniformisée et évaluée par l'équipe SPOS.

2.3.3.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Sur 33 Lycées et Centres de Formation contactés par écrits (lettres aux équipes SPOS et aux directions), 13 mesures d'information ont été mises en place.

Lycée	Dates	Détails
École Privée Fieldgen	8.05.2008	Orientation 9 ^{ème} et 11 ^{ème} et participation à une soirée d'information.
Lycée Technique Josy Barthel	26.05.2008	Elèves 9 ^{ème} TE
Lycée Joseph Bech	23.04.2008	Elèves de 9 ^{ème} TE, PO et PR + 10èmes et 11 ^{ème} PS
Lycée Technique Michel Lucius	14.04.2008	Elèves de 10 ^{ème}
Lycée Technique du Centre	30.04.2008	Elèves de 9 ^e FR + envoi de DVD et brochures
OLIMP	08.03.2008	Stand tenu lors de la foire
Neie Lycée	06.05.2008	11 Elèves
Uelzecht Lycée		Envoi de DVD
Lycée Technique de Diekirch		Présentation à des élèves
Lycée Technique Ettelbrueck		Soirée parents et porte ouverte adressée à des élèves de 10 ^{ème} , 11 ^{ème} PS
Ecole Privée St Anne		Porte ouverte
Lycée du Nord		Porte ouverte/table ronde
Lycée Technique de Esch	12.03.2007	Présentation des filières

Le SPOS s'est uniquement adressé aux lycées s'étant spontanément manifestés. Il y en avait 4 de plus que l'année précédente. Les groupes auxquels les membres SPOS se sont adressés étaient composés exclusivement d'élèves susceptibles et intéressés de s'inscrire au LTPS. La méthode de présentation n'a pas été discutée et uniformisée préalablement.

Dans la majorité des visites, des élèves du LTPS ont participé activement à l'échange avec les élèves du cycle inférieur.

2.3.3.c.) Conclusions pour l'année prochaine

Même si les objectifs ont été atteints, de grosses difficultés ont été rencontrées pour l'organisation de ces visites. Ce point est à revoir dans le détail pour l'année prochaine, entre autres concernant la répartition des tâches au sein de l'équipe SPOS.

2.4.) Information

2.4.1.) Etudes supérieures, adresses de centres d'aide, flyers de sensibilisation, annonce d'événements.

2.4.1. a.) Objectif

Idem que années précédentes : Il est mis à disposition des élèves et du personnel des 4 centres de Formation, de l'information sur les *études supérieures* au Luxembourg et à l'étranger, sur les risques de santé (MST, soleil, microbes, produits addictifs etc.) et sur des manifestations formatives ou culturelles pouvant les intéresser, ainsi que des adresses de centres d'aide et de conseil.

La communication ou le flux d'information (aussi bien la réception du courrier, que la distribution du matériel d'information -papier et électronique- entre les 4 CF est systématisée et transparente.

2.4.1.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Idem que 2005-2006 : Concernant les informations sur les études supérieures, le SPOS a régulièrement envoyé des mails aux régents des classes concernées, leur rappelant que le SPOS détient des brochures spécifiques et peut renseigner les élèves sur divers sujets (p.ex.: conditions d'admission études paramédicales en Belgique, dates portes-ouvertes pour Université et FH en Allemagne, etc.).

Des flyers ont été déposés dans les endroits stratégiques des bâtiments et des posters ont été affichés soit dans et aux abords du SPOS, soit dans l'ensemble des bâtiments. L'information concernant les enseignants a été déposée ou accrochée dans la salle de conférence des enseignants.

Certains flyers ou brochures spécifiques sont disponibles dans le bureau SPOS, soit en self-service (dépliants du Planning familial), soit sur demande ou remise si jugé utile.

Depuis la rentrée 2007-2008 : le SPOS a élaboré un vadémécum précisant et systématisant le dispatching des informations entre les 4 CF.

2.4.1.c.) Conclusion pour l'année prochaine

Il y a eu deux à trois réactions et demandes d'informations supplémentaires, mais par ailleurs il n'y a pas d'indicateurs définis permettant de vérifier l'impact et/ou l'utilité de la transmission d'information via les différentes voies énumérées ci-dessus.

2.4.2.) Recherche de données par rapport à des situations individuelles et spécifiques

2.4.2.a.) Objectif

-Idem que année précédente : Dans le cadre de demande individuelle d'aide en orientation, le SPOS met rapidement à disposition de l'élève toutes les informations qu'il/elle demande ou relaye l'élève vers des services ou des personnes compétentes pour le/la renseigner d'avantage.

-Le SPOS s'efforce de mettre à jour continuellement la base de données dont il dispose sous forme électronique et papier (classeurs) et ce pour les quatre centres de formation.

- La banque de données sur le serveur est structurée et accessible pour répondre aux demandes les plus standards.
- En ce qui concerne les demandes spécifiques les personnes reçoivent généralement une réponse endéans la semaine.

2.4.2.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Tous les sous-objectifs énumérés ci-dessus sont atteints, en particulier un important travail de restructuration de la banque de données du serveur a été réalisé, la rendant ainsi plus accessible. Les données papier ont été complètement inventorié dans 3 CF. Pour les demandes spécifiques, le délai a été souvent de plusieurs semaines, étant donné l'ampleur des démarches.

2.4.2.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Toute la documentation papier est à ranger (en s'aidant de l'inventaire réalisé). Poursuivre l'élaboration de documentation d'information spécifique sur les métiers de la santé, en coopération avec les instances concernées (direction LTPS, responsable MENFP, CEDIES, etc.).

2.5.) Coopérations internes et externes

2.5.1.) Coopérations internes

2.5.1.a.) Objectif

Collaborer de manière systématique et complémentaire avec tous les partenaires scolaires dès lors qu'il s'agit de projets visant directement ou indirectement le bien-être de l'élève, c'est-à-dire une réussite scolaire dans les meilleures conditions psycho-sociales.

2.5.1.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Le SPOS a poursuivi, avec le comité des parents d'élèves, le projet « supervision » qui vise le développement d'une hygiène psychologique et l'analyse des pratiques professionnelles.

Le SPOS a organisé un échange avec des parents afin de leur permettre de partager leurs impressions, de mieux connaître la situation de leurs jeunes et de trouver des solutions adéquates à leurs problèmes à l'école.

La collaboration avec les enseignants se fait à divers niveaux : Conseils de classes (cfr.:point 2.1.3.a. et rapports SPOS des deux années précédentes), Lernen-Lernen (cfr.:2.1.2.b.), Health-virus day, Projet « Apprentissage de techniques visant le bien-être personnel » (cfr.:2.1.2.c.), suivis individuels, réunions SPOS, groupes de travail « Leitbild » et « Charta », réunions spécifiques.

Le SPOS a collaboré avec les élèves à divers niveaux : dynamisation du comité d'élèves pour favoriser son intégration scolaire, projet « Home » (cfr. Pt. aide aux élèves), Schülerzeitung.

L'équipe SPOS est intervenue lors d'une réunion du personnel administratif pour présenter son travail et afin de faciliter les processus de communication et de coopération entre ces services.

Les intervenants psycho-sociaux coopèrent avec la direction dans le cadre de suivis individuels, de réunions de concertation, de projets de développement d'école (Bilan de compétences, Leitbild).

Le SPOS est régulièrement en contact avec toute la communauté scolaire lors des réunions plénières et d'équipe.

2.5.1.c.) Conclusion pour l'année prochaine

Intensifier et systématiser la coopération avec les enseignants et la direction. Faire meilleur usage de certaines plateformes d'échange telles que réunions plénières.

2.5.2.) Coopérations externes

2.5.2.a.) Objectif

Le SPOS s'efforce de développer son réseau de collaboration externe afin de se donner des ressources supplémentaires dans une optique d'accomplir au mieux ses tâches au sein de l'école.

2.5.2.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Le SPOS coopère avec le CPOS dans le cadre des réunions mensuelles (participation à 10/11), des groupes d'échanges professionnels, dans le cadre de suivis individuels et du recrutement du nouveau personnel essentiellement afin d'obtenir des informations supplémentaires.

Les contacts avec d'autres SPOS se multiplient surtout dans le cadre du travail d'orientation (campagne de sensibilisation, suivis individuels).

Divers contacts, réunions d'échange, coopérations par rapport à des suivis individuels ont lieu avec le Planning Familial, CIJ, Collabor, Centre de santé mentale, Open Dir, SDIP, Jugend an Drogenhëllef, Psy-Jeunes, PAMO, la Wunnengshellef, le centre médico-social, les offices sociaux, les foyers pour Jeunes, divers psychiatres, autres spécialistes et médecins généralistes.

2.5.2.c.) Conclusions pour l'année prochaine

Le SPOS s'est donné davantage de moyens que l'année précédente pour continuer à tisser un réseau de collaboration. Ce sont non seulement les contacts qui se sont développés, mais en particulier les relations de confiance avec les différents partenaires. Initiative à poursuivre pour 2008-2009.

2.6.) Développement de l'école

2.6.a.) Objectif

Le SPOS met en place et participe à divers projets visant le maintien d'un bon climat scolaire propice à la réussite scolaire et au bien-être des élèves.

2.6.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Le SPOS a participé, au même titre que le corps enseignant aux travaux de finalisation « Leitbild LTPS » et à l'élaboration de la charte scolaire à raison d'environ 5 réunions de travail.

Le SPOS a continué à faire bénéficier l'école de son expertise en matière d'évaluation de dimensions psychopédagogiques de la personne lors des travaux de mise à jour du processus de sélection des candidats à la formation d'aide soignant. En dehors d'une actualisation de la première version de 2006-2007, un processus d'évaluation des résultats de cette nouvelle manière de procéder ont été les priorités de travail pour cette année scolaire.

Le SPOS a poursuivi, en collaboration de plusieurs enseignants, les réflexions concernant une éventuelle suite à donner au projet d'établissement « Gesond Liewen am LTP-Santé » en proposant et en préparant le projet-pilote « Apprentissage de techniques visant le bien-être personnel » et en assurant le suivi du projet « supervision ».

Toujours dans un souci de maintenir un climat agréable, le SPOS a organisé et proposé des réunions d'échanges entre les élèves, leurs parents et la Direction.

Le SPOS s'est engagé dans la création d'un Vademecum LernenLernen afin d'assurer le bon fonctionnement de cet outil de travail mis à la disposition des élèves.

2.6.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Le SPOS continuera à développer cet axe. (Voir aussi conclusions générales.)

2.7.) Développement qualité SPOS (Formation continue, personnel)

2.7.1.) Formation continue

2.7.1.a.) Objectif

Afin d'assurer le développement de la qualité du travail du SPOS, un membre au moins de l'équipe se forme sur ce-même thème et tous les membres suivent, dans le cadre qui est imparti à cet objectif, des formations longues (thérapeutiques) ou courtes (thématiques), pertinentes pour le travail SPOS.

2.7.1.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

L'assistante sociale a terminé sa formation thérapeutique en approche systémique. Une psychologue a entamé sa première année de formation en psychothérapies psychanalytiques. Tous les membres ont participé à au moins une formation thématique courte, choisie de manière à répondre aussi bien aux intérêts du professionnel qu'à ceux du service.

2.7.1.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Autant ces formations ont données une impulsion plus ou moins explicite à la manière d'effectuer le travail SPOS, autant le temps réservé à la communication et le transfert explicite des contenus a été restreint.

La documentation systématique des formations suivies et du matériel reçu est à systématiser. L'on pourrait réenvisager de donner des suites à la FC interne (SCHILW) « Mediatives Handeln » suivie en 2006-2007 par plusieurs membres de l'équipe SPOS (cfr rapport d'activité 2006-2007).

2.7.3.) Développement qualité

2.7.3.a.) Objectif

Afin d'assurer au mieux le travail quotidien qui incombe au SPOS, les offres, les principaux processus de travail ainsi que les responsabilités, en particulier liées aux compétences, sont définis sur base d'un commun accord et décrits pour le début de l'année scolaire 2008-2009.

2.7.3.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Les changements d'équipe au cours de cette année scolaire ont amenés les intervenants à relancer intensivement les discussions sur la description des processus, les actions et les mesures à mener par l'équipe SPOS. Cependant, la description des responsabilités et des tâches au sein du SPOS n'a pas encore pu se concrétiser à l'entière satisfaction de ses membres.

2.7.3.c.) Conclusions et conséquences pour l'année prochaine

- Poursuivre l'actualisation des accords et redéfinir les actions et mesures pour 2008-2009 en conséquence.
- Reprendre la description des processus en tant que projet d'équipe SPOS.
- Le travail sur la description des tâches est à poursuivre aussi bien en interne SPOS (avec représentant des trois corps de métiers) qu'en coopération avec la direction du LTPS et du CPOS jusqu'à la fin de l'année 2008-2009. (Voir document Job description).

2.7.4.) Personnel

2.7.4.a.) Objectif

Le SPOS participe activement, en concertation avec la direction du LTPS et celle du CPOS a effectuer les démarches nécessaires au niveau de la gestion des ressources humaines du service, à savoir, demande de postes, sélection de personnel, mise au travail, encadrement et formation du nouveau personnel (stagiaires inclus).

2.7.4.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Le SPOS a accueilli durant l'année 2 jeunes psychologues (sous contrat d'assistant pédagogique) et une stagiaire en pédagogie sociale (6 mois).

Le SPOS fournit à la direction les renseignements utiles dans le cadre de ses démarches pour obtenir un poste fixe.

2.7.4.c.) Conclusions et conséquences pour l'année prochaine

Les capacités humaines du SPOS n'ont pas subi de changements significatifs durant l'année scolaire 2007-2008 en ce qui concerne les psychologues et les statuts de tous les membres, exception faite de l'assistante sociale, restent précaires pour le LTPS. Les demandes de postes fixes doivent ainsi être réitérées, de manière la mieux argumentée possible, auprès de différentes instances susceptibles de faire avancer le dossier (service du personnel des écoles du MENFP, CER, Ministre, CPOS, ASPOS, députés).

2.8.) Relations publiques

2.8.a.) Objectif

Tous les nouveaux élèves, parents d'élèves, enseignants et d'autres professionnels du domaine de la santé sont informés sur les services offerts par le SPOS.

2.8.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

- Les services offerts par le SPOS sont succinctement présentés dans le carnet d'information global distribué à tous en début d'année scolaire.
- Les membres présents sur chacun des CF se sont présentés dans toutes les classes des débutants des bâtiments respectifs.
- Des dépliant SPOS nationaux, élaborés par le soin du CPOS, sur lesquels est reprise l'adresse email du SPOS LTPS, ont été mis à disposition de la communauté scolaire dans les présentoirs des 4 bâtiments.
- Un représentant du SPOS a présenté le travail du service au cours de la soirée des parents d'élèves dans les quatre centres de formations.
- Le SPOS était représenté par 2 psychologues et des professeurs orienteurs lors de la journée porte ouverte du LTPS.
- Le SPOS a offert un atelier lors du HVD. (cf. point 2.5. Activités parascolaires)
- Le SPOS a tenu un stand au Forum GeeseKnäppchen pour présenter les formations offertes au LTPS lors d'une matinée d'information et d'orientation organisée par l'Olimp à l'intention des élèves et de leurs parents des classes de 9^{ème}.
- Le SPOS et la direction du LTPS se sont présentés lors d'une réunion mensuelle CPOS/SPOS.
- Via la campagne de sensibilisation, le SPOS s'est rendu dans 12 Lycées du pays (cf point 2.3.3.)

2.8.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

L'outil majeur des relations publiques, c-à-d un espace SPOS sur le site internet du lycée, a bien été préparé et mis online.

Vu la grande demande adressée aux intervenants SPOS et le nombre réduit de personnel sur les quatre Centres de Formation, il ne semble pas utile de promouvoir les relations publiques.

Pour l'année 2008-2009 :

- Remettre en question les démarches effectuées lors de l'année précédente.
- Redéfinir d'éventuelles nouvelles démarches pour cette année.
- Intensifier et investir davantage les démarches « relations publiques » auprès des instances susceptibles de traiter le dossier « personnel ».

2.9.) Administration

2.9.1.) Subsidés

2.9.1.a.) Objectif

Toutes les demandes de subsidés adressées par les élèves aux SPOS ont été traitées.

2.9.1.b.) Degré d'atteinte de l'objectif

Ont été traitées **139** demandes, dont **94** ont abouti à l'attribution d'un subside annuel, 25 à l'attribution d'un subside trimestriels et **20** à une lettre de réponse négative. 38 élèves ont été désignés élève méritant pour le CPOS .

En ce qui concerne des services liés à l'octroi de subsidés annuelles :

4 élèves ont profité de bons d'achat

14 élèves , strictement nécessaires, ont profité des repas gratuits.

2.9.1.c.) Conclusion et conséquences pour l'année prochaine

Les délais imposés par le CPOS ont pu être tenus. Le temps imparti au traitement de tous les dossiers était insuffisant : certains dossiers déposés incomplets au SPOS par les élèves auraient pu être, dûment traités.

La stagiaire en pédagogie sociale s'est fortement investie dans ce dossier pour soutenir l'assistante sociale.

En 2008-2009 il sera opportun de fixer des délais strict de remise des demandes de subsides annuelles.

Afin de faciliter la recolte des données demandées aux élèves méritants en 2008-2009 l'assistante sociale remettra un document aux régents avant les derniers conseils de classe.

3.) Conclusions générales

3.1.) Résumé et pistes de travail pour 2008-2009

Aide et conseil aux élèves

Consultations : l'objectif est atteint au niveau quantitatif (« tout demandeur s'est vu offrir une consultation... ») mais des développements sont requis au niveau qualitatif (« ...adaptée à ses besoins »). Pour se faire, il est prévu de faire avancer :

- la standardisation du processus et donc aussi des méthodes de consultation e.a. les décrivant (ex. systématiser la participation d'un éventuel tiers demandeur au cours du premier entretien),
- la documentation du travail social,
- l'organisation de mesures spécifiques d'aide aux élèves, vraisemblablement plus globales, préventives et d'avantage en coopération avec les enseignants (ex. ateliers compétences « selfmanagement », coopération et concertations systématiques enseignant-membre SPOS pour l'aide à l'apprentissage, travail préventif avec les 12èmes techniques et éventuellement avec les 12èmes professionnelles, etc...)

Interventions de groupes et conseils de classe: les objectifs fixés sont quantitativement atteints et qualitativement en cours d'amélioration. Chaque fois, la méthode envisagée pour progresser est de développer la coopération avec le corps enseignant.

Service social : les mesures sont, depuis un an, élaborées, pensées et partiellement lancées pour atteindre l'objectif. Poursuivre sur cette voie.

Prévention : encore tout à faire : élaborer un concept global en coopération avec direction et enseignants concernés.

Orientation : objectif quantitatif est atteint ; au niveau qualitatif: instituer une coopération avec enseignants en matière de développement et évaluation de compétences (PRACLI) et élaborer des actions d'information, de sensibilisation et de soutien pour les 12èmes techniques.

Campagne de sensibilisation, objectif atteint, malgré un processus à revoir (répartition des tâches en interne).

Information : le travail est fait, mais d'une manière fort coûteuse temporellement à défaut d'une documentation adaptée. Gros progrès à faire.

Coopérations en interne, intensifier et systématiser la coopération avec les enseignants et la direction. Faire meilleur usage de certaines plates-formes d'échanges telles que les réunions plénières et d'équipes En externe, poursuivre la construction du réseau de partenariats et de collaborations.

Développement d'école : cet axe de travail est à considérer comme prioritaire, car il permet d'atteindre divers objectifs du travail SPOS, surtout sur du long terme, malgré des ressources humaines précaires. Son développement est à poursuivre.

Développement qualité SPOS : plusieurs mesures ont été réalisées dans ce sens. A poursuivre pour garantir une structure et stabilité durable du service.

Relations publiques : objectif atteint, mais jugé moins prioritaire que d'autres. Excepté site SPOS qui permettrait d'alléger le travail quotidien si utilisé comme vecteur de communication SPOS - partenaires et bénéficiaires.

Administration : objectifs atteints et adaptations de certains processus prévu.

3.2.) Conclusion

La plupart des objectifs sont atteints, du moins quantitativement. Le travail de prévention est le seul axe qui reste à être développé complètement et l'axe information –volet informatique- appelle à être sérieusement amélioré. Etant donné que de nombreuses mesures sont initiées et mises en œuvre depuis peu (une ou deux années) seulement, le travail de documentation et d'évaluation des actions et de leur impact est tout particulièrement important pour en assurer la qualité, la visibilité et la durabilité.

Au niveau du contenu, c'est la coopération avec les enseignants et la direction, en lien avec le développement du travail psycho-social communautaire/institutionnel qui se retrouvent dans la plupart des points traités plus hauts comme objectifs prioritaires à développer à l'avenir.